



# COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 09 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 09 MARS 2018, à 20h30, en Séance ORDINAIRE sous la présidence de :

Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, ~~Catherine ZAMBELLI~~, Antoine-Pierre de GRAMMONT, ~~Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE~~, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE et Catherine ZAMBELLI (Démissionnaire)

Procurations : Joëlle LAMBOROT a donné pouvoir à Sylvie LHENRY  
Alix LECOMTE a donné pouvoir à Fabrice PERRIER  
Christophe GRIFFON a donné pouvoir à Patrick BOUILLON

Secrétaire de Séance : Fabrice PERRIER

Date de Convocation : VENDREDI 02 MARS 2017

Rédacteur Compte-Rendu : Patrick BOUILLON

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 09 FEVRIER 2018.

## 1. ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 CC LE GRAND CHAROLAIS

Le Maire rappelle la délibération 2017-M03-10-DELIB-01 qui avait accepté la proposition de montant de l'Attribution de Compensation à verser par 12ième à la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, par la Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS  
Le montant de l'AC2017 était de 71 903 € qui ont été versés en RECETTES DE FONCTIONNEMENT au Chapitre 73 au Code Article Budgétaire 73211 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Il rappelle aussi que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 28/09/2017 pour fixer les AC2018 pour tenir compte des nouveaux transferts de compétences 2017 qui se sont opérés au 01/01/2018 :

- Aire d'accueil des gens du Voyage de Digoïn qui devient intercommunale Le GRAND CHAROLAIS
- Office de Tourisme de Charolles qui devient intercommunal LE GRAND CHAROLAIS
- Développement Economique avec transferts de toutes les zones d'activités économiques communales à la CCC LGC
- Transfert des contributions communales SDIS à l'intercommunalité Le GRAND CHAROLAIS

La commune de LUGNY-LES-CHAROLLES n'a vu aucun transfert de charges liés aux décisions de transfert de compétences décidées en 2017, venir affecter le montant de son Attribution de Compensation communale à percevoir en 2018.

(Il rappelle que la contribution communale SDIS des communes avait déjà été incluse dans le calcul des AC 2017).

La Communauté de Commune LE GRAND CHAROLAIS a délibéré le même jour du 29/09/2017 pour prendre acte de la délibération de la CLECT fixant les montants à percevoir par les communes en 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, après avoir débattu, et à l'unanimité : PRENDS ACTE de la communication du rapport de CLECT du 28/09/2017 ; PRENDS ACTE du montant de l'Attribution de Compensation de la Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS que la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES percevra par 12ième au cours de l'année 2018, et qui reste inchangé par rapport à 2017, à savoir 71 903 € / 12 soit 5 991,92 € ; CHARGE le Maire de bâtir le Budget primitif 2018 avec une RECETTE DE FONCTIONNEMENT de 71 903 € au crédit du code article 73211 du Chapitre 73 IMPÔTS ET TAXES.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-01	7+3	0	0	Acceptée

## 2. COMPTE GESTION TRESORERIE 2017 COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte PRINCIPAL de la commune pour l'année 2017 écoulée telle que présentée dans le Compte de Gestion transmis par la Trésorerie de CHAROLLES.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 071004

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.  
CHAROLLES-ST-BONNET-DE-JOUX

ETABLISSEMENT : LUGNY-LES-CHAROLLES

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21400 - LUGNY-LES-CHAROLLES

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	18 501,53	0,00	-10 302,92	0,00	8 198,61
Fonctionnement	61 655,01	0,00	128,68	0,00	61 783,69
<b>TOTAL I</b>	<b>80 156,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 174,24</b>	<b>0,00</b>	<b>69 982,30</b>

Les membres du Conseil Municipal, se voient présentés par le Maire, Patrick BOUILLON, les résultats du Compte de Gestion 2017 du Compte PRINCIPAL de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

COMPTES ADMINISTRATIF 2017 - COMPTE PRINCIPAL - INVESTISSEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
BP 2017 + DMs			BP 2017 + DMs				
1	Deficit d'Investissement 2016	0,00 €	0,00 €	21	Virement issu de la Section Fonctionnement	30 133,50 €	30 133,50 €
16	Capital d'Emprunts et Dettes Assimilés	5 766,43 €	5 800,00 €	1	Excédent Investissement 2016	18 501,53 €	18 501,53 €
20	Immobilisations Incorporelles	4 976,64 €	9 200,00 €	10	FCTVA	8 712,00 €	8 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	8 271,85 €	89 000,00 €	1068	Affectation de Résultats 2016	0,00 €	0,00 €
40	Opération d'Ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	13	Subventions d'Investissements	0,00 €	47 364,97 €
				40	Opération d'Ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
<b>CUMUL TOTAL D'EXECUTION BUDGET</b>		<b>19 014,92 €</b>	104 000,00 €	<b>CUMUL TOTAL D'EXECUTION BUDGET</b>		<b>27 213,53 €</b>	104 000,00 €
Rappel Budget Primitif + DMs 2017			104 000,00 €	Rappel Budget Primitif + DMs 2017			104 000,00 €
INVESTISSEMENT EXERCICE 2017		<b>19 014,92 €</b>		INVESTISSEMENT EXERCICE 2017		<b>-10 302,92 €</b>	<b>8 712,00 €</b>

  

COMPTES ADMINISTRATIF 2017 - COMPTE PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
BP 2017 + DMs			BP 2017 + DMs				
23	Virement vers la Section Investissement	30 133,50 €	30 133,50 €				
2	Deficit de Fonctionnement 2016	0,00 €	0,00 €	2	Excédent Fonctionnement Antérieur 2016	61 655,01 €	61 655,01 €
11	Dépenses Generales de Fonctionnement	77 618,34 €	95 866,50 €	70	Produits des Services et Ventes Diverses	14 274,08 €	11 100,00 €
12	Personnels titulaires et Contractuels	88 673,21 €	90 000,00 €	73	Impôts et Taxes	122 569,63 €	122 400,00 €
14	Prélevement GR et Divers	24 709,00 €	25 000,00 €	74	Dotations, Subventions et Participations Etat	73 449,72 €	70 700,00 €
65	Indemnités, SIVOS, SDIS	21 829,05 €	27 000,00 €	75	Revenus des Immeubles	2 790,55 €	1 000,00 €
66	Intérêt d'Emprunts	395,20 €	1 000,00 €	77	Produits Exceptionnels (Dons...)	269,50 €	2 144,99 €
42	Opération d'Ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	42	Opération d'Ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
				13	Atténuations de Charges	0,00 €	0,00 €
<b>CUMUL TOTAL D'EXECUTION BUDGET</b>		<b>213 224,80 €</b>	269 000,00 €	<b>CUMUL TOTAL D'EXECUTION BUDGET</b>		<b>275 008,49 €</b>	269 000,00 €
Rappel Budget Primitif + DMs 2017			269 000,00 €	Rappel Budget Primitif + DMs 2017			269 000,00 €
FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017		<b>213 224,80 €</b>		FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017		<b>128,68 €</b>	<b>213 353,48 €</b>

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à l'unanimité, APPROUVE à main levée, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2017 du Compte PRINCIPAL de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES transmis par le Trésorier de CHAROLLES.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-02	7+3	0	0	Acceptée

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte PRINCIPAL de la commune pour l'année 2017 écoulée telle que présentée dans le Compte Administratif de la Municipalité au travers du logiciel HORIZ(ON)-LINE de la Société JVS-Mairistem.

Le Maire présente également la feuille de délibération habituelle de clôture du Compte Administratif pour l'exercice 2017 que tous les Conseillers Municipaux devront signer.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL FONCT + INVEST	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats capitalisés de 2016 reportés en 2017	0,00 €	61 783,69 €				
Report Excédent Fonct de 2016 à la Sect Invest (1068) de 2017				18 501,53 €		80 285,22 €
Ressources d'Emprunts perçues pour l'invest en 2017				0,00 €		0,00 €
Realisations de l'Exercice 2017 seul (Mandats et Titres)	213 224,80 €	213 353,48 €	19 014,92 €	8 712,00 €	232 239,72 €	222 065,48 €
Realisations de l'Exercice 2017 (Solde REC vs DEP)	0,00 €	128,68 €	10 302,92 €	0,00 €	10 302,92 €	128,68 €
<b>TOTAUX 2017 avec Reports Capitalisés</b>	<b>213 224,80 €</b>	<b>275 137,17 €</b>	<b>19 014,92 €</b>	<b>27 213,53 €</b>	<b>232 239,72 €</b>	<b>302 350,70 €</b>
Affectation de Résultat Invest de 2016 à la ligne (1068)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Résultats de Clôture 2017 après affectation Sect Invest	0,00 €	61 783,69 €	0,00 €	8 198,61 €	0,00 €	69 982,30 €
Restes à Réaliser 2017 éventuels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES 2016 et 2017</b>	<b>213 224,80 €</b>	<b>275 008,49 €</b>	<b>19 014,92 €</b>	<b>27 213,53 €</b>	<b>232 239,72 €</b>	<b>302 222,02 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2017</b>	<b>0,00 €</b>	<b>61 783,69 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 198,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>69 982,30 €</b>

Le Maire, Patrick BOUILLON, les résultats et le détail des sommes en RECETTES et DEPENSES du Compte Administratif 2017 du Compte PRINCIPAL de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	RECETTES	2017		+213 353,45 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2017		-213 224,80 €
FONCTIONNEMENT	EXERCICE	2017	Excédent	+128,68 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	2017		+8 712,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	2017		-19 014,92 €
INVESTISSEMENT	EXERCICE	2017	Déficit	-10 302,92 €
FONCTIONNEMENT	EXERCICE	2017	Excédent	+128,68 €
INVESTISSEMENT	EXERCICE	2017	Déficit	-10 302,92 €
RESULTATS	EXERCICE	2017	Déficit	-10 174,24 €
RESULTATS	EXERCICE	2017	Déficit	-10 174,24 €
FONCTIONNEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+61 655,01 €
INVESTISSEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+18 501,53 €
CLOTURE	EXERCICE	2017	Excédent	+69 982,30 €
FONCTIONNEMENT	REPORT LIGNE 002	2018	Excédent	+61 783,69 €
INVESTISSEMENT	REPORT LIGNE 001	2018	Excédent	+8 327,29 €
INVESTISSEMENT	REPORT LIGNE 1068	2018	Excédent FCT Capitalisé	0,00 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Maire n'ayant pas pris part au vote, (et n'ayant pas pu exercer le pouvoir qui lui était conféré par un membre du conseil absent) APPROUVE à main levée, (et donc en l'absence de Mr le Maire qui s'abstient), le Compte Administratif 2017 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-03	6+2	0	1+1	Acceptée

#### 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Antoine-Pierre de GRAMMONT, Doyen de l'Assemblée, se sont vus présentés par le Maire, Patrick BOUILLON, les résultats du Compte de Gestion 2017 du Compte PRINCIPAL de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	RECETTES	2017		+213 353,45 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2017		-213 224,80 €
FONCTIONNEMENT	EXERCICE	2017	Excédent	+128,68 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	2017		+8 712,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	2017		-19 014,92 €
INVESTISSEMENT	EXERCICE	2017	Déficit	-10 302,92 €
FONCTIONNEMENT	EXERCICE	2017	Excédent	+128,68 €
INVESTISSEMENT	EXERCICE	2017	Déficit	-10 302,92 €
RESULTATS	GLOBAL EXERCICE	2017	Déficit	-10 174,24 €
RESULTATS	EXERCICE	2017	Déficit	-10 174,24 €
FONCTIONNEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+61 655,01 €
INVESTISSEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+18 501,53 €
CLOTURE ADMINISTRATIVE	GLOBAL EXERCICE	2017	Excédent	+69 982,30 €
FONCTIONNEMENT	EXERCICE	2017	Excédent	+128,68 €
FONCTIONNEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+61 655,01 €
FONCTIONNEMENT	CUMUL EXERCICE	2017	Excédent Clôture	+61 783,69 €
INVESTISSEMENT	EXERCICE	2017	Déficit	-10 302,92 €
INVESTISSEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+18 501,53 €
INVESTISSEMENT	CUMUL EXERCICE	2017	Excédent Clôture	+8 327,29 €
FONCTIONNEMENT	REPORT LIGNE 002	2018	Excédent	+61 783,69 €
INVESTISSEMENT	REPORT LIGNE 001	2018	Excédent	+8 327,29 €
INVESTISSEMENT	REPORT LIGNE 1068	2018	Excédent FCT Capitalisé	0,00 €

Les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Antoine-Pierre de GRAMMONT, Doyen de l'Assemblée, ayant approuvé à main levée, à 8 voix POUR et 2 abstentions, en l'absence de Mr le Maire qui n'a pas pris part au vote, (et n'ayant pas pu exercer le pouvoir qui lui était conféré par un membre du conseil absent), le Compte Administratif du Compte PRINCIPAL de la Commune, ce dernier propose les affectations de résultats suivantes de clôture du Compte Administratif 2017 au nouveau Budget Primitif 2018 :

- Affectation de l'Excédent d'investissement de 2017 en ligne 001 RECETTES INVESTISSEMENT soit 8327,29 €
- Affectation de l'Excédent de Fonctionnement de 2017 en ligne 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT et ce, en totalité soit 61 783,69 €, sans utilisation en capitalisation d'une partie de cet excédent de fonctionnement à la ligne 1068 des Recettes Investissement
- et donc 0,00 € à l'article 1068 en RECETTES INVESTISSEMENT.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à 8 voix POUR et 2 voix qui s'abstiennent, le Maire n'ayant pas pris part au vote, (et n'ayant pas pu exercer le pouvoir qui lui était conféré par un membre du conseil absent) APPROUVE les affectations de résultats du Compte Administratif 2017 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles au Budget Primitif 2018

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-04	6+2	0	1+1	Acceptée

#### 5. COMPTE GESTION TRESORERIE 2017 COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la commune pour l'année 2017 écoulee telle que présentée dans le Compte de Gestion transmis par la Trésorerie de CHAROLLES.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 071004

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.  
CHAROLLES-ST-BONNET-DE-JOUX

ETABLISSEMENT : ASSAINISSEMENT DE LUGNY LES CH

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

27800 - ASSAINISSEMENT DE LUGNY LES CH

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	957,57	0,00	1 336,03	0,00	2 293,60
Fonctionnement	4 514,35	0,00	1 168,73	0,00	5 683,08
Sous-Total	5 471,92	0,00	2 504,76	0,00	7 976,68
TOTAL III	5 471,92	0,00	2 504,76	0,00	7 976,68
TOTAL I + II + III	5 471,92	0,00	2 504,76	0,00	7 976,68

Les membres du Conseil Municipal, se voient présentés par le Maire, Patrick BOUILLON, les résultats du Compte de Gestion 2017 du Compte PRINCIPAL de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001	Déficit d'Investissement 2016	0,00 €	21 Virement issu de la Section Fonctionnement
21	Dépenses Travaux	0,00 €	001 Excédent d'Investissement 2016
			10 FCTVA
			1068 Affectation de Résultats 2017
			Subvention CD71 (Avance 70%)
40	SUBV. D'EQUIP. INSC CPTÉ RESULTAT (Op. d'Or. 42 Recettes FCT	179,31 €	40 Amortissement Immobilisation (Op. d'Or. 42 en Dépenses FCT)
	CUMUL TOTAL D'EXECUTION BUDGET	179,31 €	
	Rappel Budget Primif + DMs	2017 1 500,00 €	CUMUL TOTAL D'EXECUTION BUDGET
	INVESTISSEMENT EXERCICE	2017 179,31 €	2 472,91 €
			1 500,00 €
			1 515,34 €
ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
23	Virement vers la Section Investissement	1 035,49 €	002 Excédent d'Exploitation Antérieur de 2016
002	Déficit d'Exploitation antérieur de 2016	0,00 €	70 Recettes
11	Entretien et Réparations	0,00 €	Dont Redevances Assainissement 2017
			Dont Redevances Modernisation 2017
14	Reversement Agence de l'Eau	187,00 €	42 QUOTE-PART SUBV. D'INVEST. (Op. d'Or. En Dépenses
42	Dotation Amortissements (Op. d'Or. 40 en Recettes INVE ST)	208,34 €	
	CUMUL TOTAL D'EXECUTION BUDGET	395,34 €	CUMUL TOTAL D'EXECUTION BUDGET
	Rappel Budget Primif + DMs	2017 6 000,00 €	6 078,42 €
	EXPLOITATION EXERCICE	2017 395,34 €	1 168,73 €
			1 564,07 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à l'unanimité, APPROUVE à main levée, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2017 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES transmis par le Trésorerie de CHAROLLES.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-05	7+3	0	0	Acceptée

## 6. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la commune pour l'année 2017 écoulée telle que présentée dans le Compte Administratif de la Municipalité au travers du logiciel HORIZ(ON)-LINE de la Société JVS-Mairistem.

Le Maire présente également la feuille de délibération habituelle de clôture du Compte Administratif pour l'exercice 2017 que tous les Conseillers Municipaux devront signer.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL EXPLOI + INVEST	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat Excédent capitalisé de 2016		4 514,35 €				
Report Excédent Exploitation à la Sct Invest <sup>(1068)</sup>				957,57 €	0,00 €	5 471,92 €
Opérations de l'Exercice 2017	395,34 €	1 564,07 €	179,31 €	1 515,34 €	574,65 €	3 079,41 €
<b>TOTAUX</b>	<b>395,34 €</b>	<b>6 078,42 €</b>	<b>179,31 €</b>	<b>2 472,91 €</b>	<b>574,65 €</b>	<b>8 551,33 €</b>
Résultats Comptable 2017		1 168,73 €		1 336,03 €	0,00 €	2 504,76 €
Affectation de Résultat 2015 <sup>(1068)</sup>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de Clôture 2017		5 683,08 €		2 293,60 €	0,00 €	3 889,60 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>395,34 €</b>	<b>6 078,42 €</b>	<b>179,31 €</b>	<b>2 472,91 €</b>	<b>574,65 €</b>	<b>8 551,33 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5 683,08 €</b>		<b>2 293,60 €</b>		<b>7 976,68 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Antoine-Pierre de GRAMMONT, Doyen de l'Assemblée, se voient présentés par le Maire, Patrick BOUILLON, les résultats et le détail des sommes en RECETTES et DEPENSES du Compte Administratif 2017 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

EXPLOITATION	RECETTES	2017		+1 564,07 €
EXPLOITATION	DEPENSES	2017		-395,34 €
EXPLOITATION	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 168,73 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	2017		+1 515,34 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	2017		-179,31 €
INVESTISSEMENT	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 336,03 €
EXPLOITATION	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 168,73 €
INVESTISSEMENT	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 336,03 €
RESULTATS	EXCERCICE	2017	Excédent	+2 504,76 €
RESULTATS	EXCERCICE	2017	Excédent	+2 504,76 €
EXPLOITATION	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+4 514,35 €
INVESTISSEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+957,57 €
CLÔTURE	EXERCICE	2017	Excédent	+7 976,68 €
EXPLOITATION	REPORT LIGNE 002	2018	Excédent	+1 683,08 €
INVESTISSEMENT	REPORT LIGNE 001	2018	Excédent	+2 293,60 €
INVESTISSEMENT	REPORT LIGNE 1068	2018	Excédent FCT Capitalisé	+4 000,00 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Maire n'ayant pas pris part au vote, (et n'ayant pas pu exercer le pouvoir qui lui était conféré par un membre du conseil absent) APPROUVE à main levée, (et donc en l'absence de Mr le Maire qui s'abstient), le Compte Administratif 2017 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de Lugny-les-Charolles.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-06	6+2	0	1+1	Acceptée

## 7. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Antoine-Pierre de GRAMMONT, Doyen de l'Assemblée, se sont vus présentés par le Maire, Patrick BOUILLON, les résultats du Compte de Gestion 2017 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

EXPLOITATION	RECETTES	2017		+1 564,07 €
EXPLOITATION	DEPENSES	2017		-395,34 €
EXPLOITATION	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 168,73 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	2017		+1 515,34 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	2017		-179,31 €
INVESTISSEMENT	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 336,03 €
EXPLOITATION	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 168,73 €
INVESTISSEMENT	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 336,03 €
RESULTATS	GLOBAL EXCERCICE	2017	Excédent	+2 504,76 €
RESULTATS	EXCERCICE	2017	Excédent	+2 504,76 €
EXPLOITATION	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+4 514,35 €
INVESTISSEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+957,57 €
CLÔTURE ADMINISTRATIVE	GLOBAL EXERCICE	2017	Excédent	+7 976,68 €
EXPLOITATION	EXCERCICE	2017	Excédent	+1 168,73 €
EXPLOITATION	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+4 514,35 €
EXPLOITATION	CUMUL EXERCICE	2017	Excédent Clôture	+5 683,08 €
INVESTISSEMENT	EXCERCICE	2017	Déficit	+1 336,03 €
INVESTISSEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+957,57 €
INVESTISSEMENT	CUMUL EXERCICE	2017	Excédent Clôture	+2 293,60 €
EXPLOITATION	REPORT LIGNE 002	2018	Excédent	+1 683,08 €
INVESTISSEMENT	REPORT LIGNE 001	2018	Excédent	+2 293,60 €
INVESTISSEMENT	REPORT LIGNE 1068	2018	Excédent FCT Capitalisé	+4 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Antoine-Pierre de GRAMMONT, Doyen de l'Assemblée, ayant approuvé à main levée, à 8 voix POUR et 2 abstentions, en l'absence de Mr le Maire qui n'a pas pris part au vote, (et n'ayant pas pu exercer le pouvoir qui lui était conféré par un membre du conseil absent), le Compte Administratif du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune, ce dernier propose les affectations de résultats suivantes de clôture du Compte Administratif 2017 au nouveau Budget Primitif 2018 :

- Affectation de l'Excédent d'investissement de 2017 en ligne 001 RECETTES INVESTISSEMENT soit 2 293,60 €
- Affectation de l'Excédent de Fonctionnement de 2017 en ligne 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT et ce, en partie soit 1 693,08 €, avec utilisation en capitalisation d'une partie de cet excédent de fonctionnement à la ligne 1068 des Recettes Investissement et donc 4 000,00 € à l'article 1068 en RECETTES INVESTISSEMENT.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les affectations de résultats du Compte Administratif 2017 du Compte ANNEXE d'Assainissement de la Commune de Lugny-les-Charolles au Budget Primitif 2018

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-07	6+2	0	1+1	Acceptée

#### 8. RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI-CAE DU POSTE DE 2IEME ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Le Maire rappelle la délibération 2018-M02-09-DELIB-01-RENOUVELLEMENT CONTRAT 2IEME ADJOINTE ADMINISTRATIVE prise le 09 Février 2018 dernier et l'autorisant à procéder à un renouvellement de contrat de la 2Ième adjointe administrative à compter du 02/03/2018 et où le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré, avait

- adopter la proposition du Maire du cadre du contrat à proposer à Mme FERNANDES en laissant la possibilité de choisir avant le prochain CM entre les deux possibilités de cadre prive (Contrat aidé à 1.28 fois le SMIC) et public (Contractuel IB 471)
- et l'ayant autorisé à entreprendre le processus de renouvellement du contrat de Mme FERNANDES
- et à modifier le tableau des emplois en ce sens, d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondants
- et à rémunérer l'employé selon les modalités décrites dans le Contrat CDD de 30 mois signé.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu par l'intermédiaire de POLE-EMPLOI Digoin, un renouvellement du CUI-CAE Numéro 07117P0014410

- POSTE : Adjoint Administratif
- Catégorie: Emploi contractuel non permanent
- TYPE: Contrat aidé type CAE-CUI de droit privé
- Durée : 1 an du 02/03/2018 au 01/03/2019
- Durée Hebdo: 20 h en 5 jours de 4 heures

Mademoiselle Laurence FERNANDES effectuera les horaires suivants :

- LUNDI : 08h15-12h15 soit 4 heures
- MARDI: 08h15-12h15 soit 4 heures
- MERCREDI: 08h15-12h15 soit 4 heures
- JEUDI: 08h15-12h15 soit 4 heures
- VENDREDI : 15h30-19h30 soit 4 heures (les semaines sans session du Conseil Municipal)  
ou 18h30-22h30 soit 4 heures (les semaines avec session du Conseil Municipal à 20h30)

à raison de 20 heures hebdomadaires (soit 20/35Ième) et qui prend effet à compter du 02 MARS 2018 et jusqu'au 01 MARS 2019, soit pour une durée initiale contractuelle de 12 mois et un salaire de 1096 € Bruts pour 20 heures soit un ratio identique au précédent de 1.28 fois le SMIC.

Le Maire informe que l'Agence de Paiement de Service de l'Etat l'a avisé d'une ouverture de droit à aide à hauteur de 50% du salaire net de Mlle FERNANDES, conformément à l'Arrêté Préfectoral pris par le Préfet de Région.

Le contrat CUI-CAE bénéficiera également d'une exonération de paiement des cotisations patronales sur les 20 heures du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité MAINTIENT Mlle FERNANDES au poste de 2Ième Adjointe Administrative de la Commune de Lugny-les-Charolles, sur proposition du Maire pour une année supplémentaire ; PREND ACTE du cadre d'exercice du 2Ième contrat CUI-CAE de Mlle FERNANDES ; PREND ACTE des conditions 2018 d'aide de l'Etat sur le contrat en question ;

CHARGE le Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de sa décision ; AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs afférant à cette décision ; CONFIRME sa décision de proposer au-delà de la fin du 2Ième CUI-CAE de Mlle FERNANDES, un contrat CDD de 18 mois non aidé pour terminer son parcours d'intégration et d'insertion dans son emploi jusqu'au mois d'Août 2020.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-08	7+3	0	0	Acceptée

#### 9. DELEGATION MANDAT SYDESL POUR MISE A DISPO DONNEES ENERGETIQUES MULTI-FLUIDES

Vu les articles D111-53 et D111-55 du code de l'énergie ;

Vu les articles L 2224-31 et L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 198 ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SYDESL propose aux collectivités du département la mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique complète, comprenant notamment les aspects suivants :

- Mise en place d'un plan d'actions visant à la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores ;
- Accès gratuit à une application de suivi des consommations énergétiques des communes.

Pour mener à bien ces différentes actions de manière mutualisée, le SYDESL requière une délégation de mandat pour la mise à disposition de données énergétiques de la commune mentionnées à l'article D.111-53 et en application de l'article D111-55 du code de l'énergie.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après en avoir débattu, délibère à l'unanimité DONNE mandat au SYDESL pour qu'il récupère directement les données de consommation auprès des fournisseurs et/ou distributeurs tous fluides, conformément aux textes susvisés ; AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le mandat de délégation au SYDESL pour la récupération de ces données de consommation énergétiques.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M03-09-DELIB-09	7+3	0	0	Acceptée

## 10. DISCUSSIONS/DEBATS

### ➤ DERNIER CA 2017 ET DU CPTÉ GESTION DU COMPTE CCAS

Le Maire rappelle que le CCAS sous sa forme d'entité Centre Communal séparée du Conseil Municipal, avec son propre budget a été dissous au 31/12/2017 et qu'il n'y a plus lieu de voter et gérer un budget CCAS séparé et disjoint du Budget Principal de la Commune. Cette simplification de gestion a été rendu possible pour les communes de moins de 1 500 habitants par la loi NOTRe du 07 Août 2015 et son application aux petites commune a été fortement encouragé par les Trésoreries Principale afin de limiter les opérations de clôtures budgétaires annuelles.

Le dernier compte administratif de l'exercice 2017 du CCAS a été clos à - 1 767,62 € de déficit, incluant un virement de 1 895,06 € au Compte principal afin de mettre les comptes de gestion CCAS à 0.00 euros après rapprochement avec un montant de + 1 767,62 € d'excédent 2016 qui avaient été réaffecté en excédent antérieur de fonctionnement au budget primitif 2017.

Le compte de Gestion CCAS de la Trésorerie de Charolles a été publié et voté à 0,00€ de la même façon

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : CCAS</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
			002	Excédent Antérieur de 2014	1 767,62 €
11	Dépenses Réalisées	2 960,95 €			1 193,33 €
11	Dépenses Repas des Anciens	903,89 €	70	Concessions Cimetières	133,33 €
12	Cotisations à l'URSSAF	162,00 €	77	Dons divers	0,00 €
65	Subvention de fonctionnement aux associations	1 895,06 €	74	Repas Conjoints	60,00 €
			77	Subvention Commune de LUGNY	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		<b>1 193,33 €</b>
			<b>Excédent Fonctionnement 2017</b>		<b>-1 767,62 €</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 071004

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.  
CHAROLLES-ST-BONNET-DE-JOUX

ETABLISSEMENT : CCAS DE LUGNY-LES-CHAROLLES

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25400 - CCAS DE LUGNY-LES-CHAROLLES

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	1 767,62	0,00	-1 767,62	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>1 767,62</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 767,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 767,62</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 767,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT	RECETTES	2017		+1193,33 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2017		-2 960,95 €
FONCTIONNEMENT	EXERCICE	2017	Déficit	-1 767,62 €
RESULTATS	EXERCICE	2017	Déficit	-1 767,62 €
FONCTIONNEMENT	REPORT EXERCICE	2016	Excédent	+1 767,62 €
CLOTURE	EXERCICE	2017		+0,00 €
FONCTIONNEMENT	REPORT LIGNE 002	2018	Néant	Aucun report nécessaire

Aucune affectation de clôture 2017 nécessaire puisque que le budget CCAS 2018 n'existera pas en raison de la dissolution du CCAS sous sa forme antérieure et que par anticipation de la clôture du CA2017, le virement ultime de 1 895,06 € au compte principal a permis de mettre le résultat de clôture du CA2017 à 0,00 €.

Il reste à procéder au transfert de l'actif résiduel du CCAS à la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES.

### ➤ DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE FINAL POUR L'EXERCICE 2018

#### ❖ COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

- ✓ Compte Principal : Clôture budgétaire à 70 k€ (contre 90 k€ en 2017) en baisse
  - Charges Générales BP2017 à 66 k€ contre réalisé CA2017 : 78 k€ - Ecart dus aux
    - +15 k€ de travaux de la Salle St-Martin en plus non prévus au BP2018
    - +3 k€ de ballast en voirie en plus non prévus au BP 2018
    - +2 k€ de fournitures administratives en plus des 2,5 k€ prévus au BP2018 (Coût toners Copieurs)
    - -3 k€ de transport RPI en moins que les 20 k€ au BP2018
    - -5 k€ en divers en moins que les 6 k€ au BP2018
- ✓ Compte Assainissement : Clôture à 8 k€ (contre 6k€ en 2017) en hausse
- ✓ Compte CCAS : Clôture à 0 k€ (contre 1,7 k€ en 2017) suite à dissolution du CCAS au 31/12/2017.
  - Virement de 1,9 k€ au compte principal au 31/12/2017

#### ❖ AFFECTATION DE RESULTATS 2017

- ✓ Compte Principal : Clôture à 70 k€
  - 8 k€ en EXCEDENT d'INVESTISSEMENT
  - 0 k€ en AFFECTATION RESULTAT (Capitalisation d'Excédent de Fonctionnement)
  - 62 k€ en EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
- ✓ Compte Assainissement : Clôture à 8 k€
  - 2 k€ en EXCEDENT d'INVESTISSEMENT
  - 4 k€ en AFFECTATION RESULTAT (Capitalisation d'Excédent de Fonctionnement)
  - 2 k€ en EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
- ✓ Compte CCAS : Clôture à 0 k€
  - Pas d'affectation de résultats nécessaires
  - Pas de Budget Primitif 2018 à construire
  - Dissolution du CCAS au 31/12/2017

## ❖ BESOINS INVESTISSEMENTS 2018

- ✓ Compte Principal : Besoins en INVESTISSEMENT à hauteur de 163 k€
  - 16 k€ en CAPITAL d'EMPRUNT
    - 6 k€ pour extinction 2018 de la dette en cours
    - 10 k€ pour rembourser la première annuité des nouveaux emprunts 2018
  - 15 k€ en IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
    - 3 k€ pour le contrat JVS-MARISTEM (1<sup>ière</sup> année sur 3 du nouveau contrat résigné en 2017)
    - 4 k€ pour la Maîtrise d'Œuvre Phase 1 (soit derniers 63% sur 6,3 k€ déjà engagés)
    - 8 k€ pour la Maîtrise d'Œuvre Phase 2 (soit premiers 37% sur 21 k€ déjà votés et engagés)
  - 132 k€ en IMMOBILISATIONS CORPORELLES
    - 90 k€ pour les travaux de la Phase 1 (74 k€ HT soit 90 k€ TTC)
    - 10 k€ de contingence pour le coût des travaux (12%)
    - 2 k€ pour Climatiseur ECOLE et Porte arrière SECOURS Salle Communale
    - 30 k€ de contingence pour marge d'investissement (ou de Clôture Budgétaire si pas dépensés)
- ✓ Compte Assainissement : Besoins en INVESTISSEMENT à hauteur de 16 k€
  - 2 k€ en CAPITAL d'EMPRUNT
    - Soit la première annuité 2018 de(s) prêts sollicités
  - 14 k€ en IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
    - Soit le montant du devis du Bureau d'Etudes SECUNDO pour Etude su Schéma Directeur Assainissement (SDA)

## ❖ RECOURS EMPRUNTS ENVISAGES EN 2018

- ✓ Compte Principal : FINANCEMENT PHASE 1 PROJET
  - 48 k€ en PRÊT RELAIS sur Promesses subventions
    - 35 k€ pour Phase 1 Projet en fonds de FSIL 2017 (Reversement DETR 2016->DETR 2017->FSIL 2017)
    - 8 k€ pour Phase 1 Projet en fonds de AAP2016 du CD71
    - 5 k€ pour Phase 1 Projet en fonds issu RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 JP EMORINE
    - Annuité : 0 Euro en capital et <500 € en Intérêts
  - 50 k€ en PRÊT FINANCEMENT des Travaux
    - 1% d'intérêts
    - 5 ans
    - Annuité : 10 k€ en Capital et <500 € en Intérêts
- ✓ Compte Assainissement : FINANCEMENT ETUDE SDA
  - 8 k€ en PRÊT RELAIS sur Promesses subventions
    - 8 k€ pour Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne
    - Annuité : 0 Euro en capital et <500 € en Intérêts

## ❖ FISCALITE 2018



- BASES FISCALES : augmentation de +1,2% prévue dans la loi de Finance 2018
- TAXE HABITATION : 30% d'exonération pour 80% des foyers de Lugny
  - Baisse de - 1 700 € de TH Communale liée à l'exonération progressive (30%) de la TH pour 80% des foyers
  - Baisse de - 8 400 € de TH Intercommunale liée à la même exonération de TH soit 10 100 € au total
  - Proposition d'augmentation de 0,5 point de 2,30% à 2,80 % du taux communal TH 2018
  - Hausse de + 1 600 € de produit fiscal communal supplémentaire prélevé en TH pour les habitants
  - Au net TH, les contribuables communaux de Lugny voient une base nette de - 8 500 €
- TAXE FONCIERE NON BATI : Liée avec les évolutions de la TH par la loi
  - Proposition d'augmentation de 3,94 point de 19,86 % à 23,80 % du Taux communal TF Non Bâti 2018
  - Hausse de + 4 100 € de produit fiscal communal supplémentaire prélevé en TF non Bâti
  - Dont 47% par les habitants de Lugny (1 900 €), et 53 % par des propriétaires extérieurs à la Commune (2 200 €)
  - Au net TH et TF non Bâti, les contribuables communaux de Lugny voient une baisse nette de - 6 600 €
- TAXE FONCIERE BATI : Taux libre
  - Proposition d'augmentation de 0,43 point de 2,57 % à 3,00 % du Taux communal TF Bâti 2018
  - Hausse de + 1 000 € de produit fiscal communal supplémentaire prélevé en TF Bâti
  - Dont 80% par les habitants de Lugny (800 €) et 20 % par des propriétaires extérieurs à la Commune (200 €)
  - Au net toute taxes, les contribuables communaux de Lugny voient une baisse nette de - 5 600 €
- BILAN GLOBAL
  - Environ + 6 800 € de produit fiscal communal supplémentaire pour le budget communal pour rétablir la marge de fonctionnement (dont 2 700 € réglés par des propriétaires extérieurs à la Commune)
  - Environ - 5 600 € de baisse nette de la fiscalité communale des contribuables de Lugny soit 5600/33000 (- 17%)
  - En tenant compte de la fiscalité intercommunale et départementale, une baisse globale de 5600/145000 (-4%)
  - A comparer à une baisse globale de 10100/145000 (-7%) sans décision de hausse des taux communaux en 2018.

HABITANTS DE LUGNY-LES-CHAROLLES		Augmentation de la TH Communale: 1 800 € soit sur 130 foyers 14 €	
TAXE HABITATION	26 €	55 €	106 €
	78 €	352 €	
	18% COMMUNE	82% INTERCOMMUNALITE	
	436 €		
Exonération 0 €			22 Foyers
Pas d'exonération TH Loi Macron			7 Foyers
HABITANTS DE LUGNY-LES-CHAROLLES		Augmentation de la TF Bâti Communale: 800 € soit sur 160 foyers 5 €	
TAXE FONCIERE BÂTI	33 €	161 €	181 €
	7% Communal	34% Intercommunal	58% Départemental
	475 €		
	Augmentation de la TF Bâti Communale: 200 € soit sur 30 foyers 7 €		
42 €			203 €
7% Communal			34% Intercommunal
58% Départemental			598 €
Augmentation de la TF Non Bâti Communale: 1 900 € soit sur 160 foyers 12 €			30 foyers
HABITANTS DE LUGNY-LES-CHAROLLES		Augmentation de la TF Non Bâti Communale: 1 900 € soit sur 160 foyers 12 €	
TAXE FONCIERE NON BÂTI	40 €	26 €	40 €
	38% Communal	24% Interco	38% Départemental
	106 €		
	Augmentation de la TF Non Bâti Communale: 2 100 € soit sur 150 foyers 14 €		
64 €			40 €
38% Communal			24% Interco
38% Communal			168 €
Augmentation de la TF Non Bâti Communale: 2 100 € soit sur 150 foyers 14 €			150 foyers

  

HABITANTS DE LUGNY-LES-CHAROLLES	TH	TF Bâti	TF Non Bâti	TOTAL 2017	EXONERATIONS	AUGMENTATION COMMUNALE	TOTAL 2018	% Baisse
	436 €	475 €	106 €	1 017 €	132 €	31 €	916 €	-10%
PROPRIETAIRES EXTERIEURS	TH	TF Bâti	TF Non Bâti	TOTAL 2017	EXONERATIONS	AUGMENTATION COMMUNALE	TOTAL 2018	% Baisse
	0 €	598 €	168 €	766 €	0 €	21 €	787 €	3%
AUGMENTATION FISCALE	TH	TF Bâti	TF Non Bâti	TOTAL	TH	TF Bâti	TF Non Bâti	TOTAL
HABITANTS	1 800 €		800 €	2 600 €		1 900 €		4 500 €
EXTERIEURS		0 €		200 €			2 100 €	2 300 €
								6 800 €

L'étude des revenus de la fiscalité moyenne des contribuables de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES montre que :

- o 100% des contribuables payant la TAXE d'HABITATION sont des habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES (130 foyers)
- o 84 % des contribuables payant la TAXE FONCIERE BÂTI sont des habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES (160 foyers)
- o 06% des contribuables payant la TAXE FONCIERE BÂTI ne sont pas des habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES (30 foyers)
- o 52 % des contribuables payant la TAXE FONCIERE NON BÂTI sont des habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES (160 foyers)
- o 48 % des contribuables payant la TAXE FONCIERE NON BÂTI ne sont pas des habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES (150 foyers)

L'étude des montants moyens d'impôts payés par les contribuables RESIDENTS de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES montre que :

- o Le montant moyen de la TAXE d'HABITATION payée les 130 foyers habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES est de 436 €
- o Le montant moyen de la TAXE FONCIERE BÂTI payée les 160 foyers habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES est de 475 €
- o Le montant moyen de la TAXE FONCIERE NON BÂTI payée les 160 foyers habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES est de 106 €

L'étude des montants moyens d'impôts payés par les contribuables NON RESIDENTS de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES montre que :

- o Le montant moyen de la TAXE FONCIERE BÂTI payée les 30 foyers n'habitant pas LUGNY-LES-CHAROLLES est de 598 €
- o Le montant moyen de la TAXE FONCIERE NON BÂTI payée les 150 foyers n'habitant pas LUGNY-LES-CHAROLLES est de 168 €

La décision d'augmentation de la Fiscalité proposée au Budget Primitif montre que :

- o Passer le Taux Communal de la TAXE d'HABITATION de 2.3% à 2.8%
  - génère 1800 € de revenus fiscaux supplémentaires au Budget Communal
  - augmente en moyenne l'imposition des 130 foyers de LUGNY la payant de 1800/130 soit 14 €
- o Passer le Taux Communal de la TAXE FONCIERE NON BÂTI de 19.86% à 23.8%
  - génère 4000 € de revenus fiscaux supplémentaires au Budget Communal
  - soit 1 900 € payés par les 160 foyers résidents de LUGNY la payant
  - et 2 100 € payés par les 150 contribuables non-résidents de LUGNY la payant
  - augmente donc l'imposition des 160 foyers résidents de LUGNY la payant de 1900/160 soit 12 €
  - augmente donc l'imposition des 150 contribuables non-résidents de LUGNY la payant de 2100/150 soit 14 €
- o Passer le Taux Communal de la TAXE FONCIERE BÂTI de 2.57 % à 3.00%
  - génère 1000 € de revenus fiscaux supplémentaires au Budget Communal
  - soit 800 € payés par les 160 foyers résidents de LUGNY la payant
  - et 200 € payés par les 30 contribuables non-résidents de LUGNY la payant
  - augmente donc l'imposition des 160 foyers résidents de LUGNY la payant de 800/160 soit 5 €
- o augmente donc l'imposition des 300 contribuables non-résidents de LUGNY la payant de 200/30 soit 7 €

Au global la décision d'augmentation de la Fiscalité proposée au Budget Primitif montre que :

- o L'imposition des contribuables HABITANTS ET RESIDENTS de LUGNY augmenterait de 14+12+5 soit 31 € en moyenne
- o L'imposition des contribuables NON RESIDENTS de LUGNY augmenterait de 0+14+7 soit 20 € en moyenne
- o Le budget communal de la Commune de LUGNY est augmenté de 1800+4000+1000 soit 6 800 € supplémentaires

En parallèle l'exonération de 30% de la TAXE d'HABITATION pour 80% des foyers de LUGNY (conditionnée aux revenus du foyer) apportera :

- o Une réduction moyenne du montant de la taxe moyenne de 436 € payée par 160 foyers de Lugny de 131 €.
- o Ramenés à 131 – 31 = 100 € en tenant compte de l'augmentation des taux communaux de la commune.

Au final le montant total des impôts locaux de 2018 donnerait :

- o Une réduction de 100 € pour 160 foyers HABITANTS DE LUGNY passant de 436+475+106=1017 € à 1017-131+31= 917 € (-10%)
- o Une augmentation de 21 € pour 150 contribuables NON RESIDENTS passant de 0+598+168=766 € à 766+21= 787 € (+3%)

NOTA : sans augmentation des taux communaux 2018, la baisse moyenne serait de 1017-131 = 886 € soit 131/1017 = (13%)

La Commune reprend donc 20% de l'exonération de TH et en laisse 80 % au bénéfice des contribuables communaux résidents.



➤ Renouvellement Contrat CUI-CAE de L.FERNANDES

Le Maire informe qu'après avoir obtenu l'accord du Conseil Municipal lors de sa séance du 09 FEVRIER 2018 sur le principe du renouvellement du contrat de la seconde adjointe administrative pour une durée de 20 mois jusqu'au 31/08/2020 avant de connaître le cadre du contrat public ou privé qu'il pourrait être autorisé à signer, il a obtenu de POLE EMPLOI DIGOIN et de l'AGENCE DE SERVICE et DE PAIEMENT de l'Etat, un accord de renouvellement pour un an du contrat aidé en cours du 02/03/2018 au 01/03/2019 sur des bases de 20 heures hebdomadaires (au lieu de 21 heures auparavant) pour un salaire brut de 1096 € mensuel et bénéficiant des exonérations de cotisations patronales et d'une aide de l'Etat à hauteur de 50% du salaire net versé (contre 65% auparavant), conformément à l'arrêté du Préfet de Région.

Mlle Laurence FERNANDES a donc pu signer un nouveau contrat la dernière semaine de Février 2018, juste avant la fin de son premier contrat aidé (expirant au 01/03/2018) et avant la présente réunion du CM u 06/03/2018.

➤ Commission de Voirie pour menu de travaux Intercommunaux et Communaux 2018

Victor-Emmanuel PACAUD informe le Conseil Municipal que la Commission Voirie s'est réunie sur le terrain pour préparer le menu de travaux 2018 envisagé qui sera présenté au Bureau d'Etude INGEPRO (chargé par le Communauté de Communes Le Grand Charolais) pour établissement des devis de travaux.

Sur le quota dit « de compétence intercommunal de 75% » des chemins communaux goudronnés, et qui bénéficie de financement annuel de l'intercommunalité à hauteur d'environ 20 k€ HT après actualisation des prix contractuels 2018, la commission a prévu de mettre en place

- Après les recharges mises en place l'année dernière, une bicouche (goudron + gravillons) de roulement entre la limite des communes de Nochize et Lugny à FONTENAY et le croisement de la rue de l'ancienne gare et la D10 en fonction du coût m<sup>2</sup> pratiqué cette année et le montant du financement intercommunal.
- des recharges et/ou une nouvelle couche de roulement pour la Route de LUCENAY et la bretelle de desserte DUBOIS/BARIL
- Quelques réparations de rebouchage devront intervenir également sur la rue de l'ancienne gare.

Sur le quota dit « de compétence communale de 25% » des chemins communaux goudronnés restants et des chemins non goudronnés, et qui sont à inscrire au budget communal 2018, les besoins de recharges les plus urgents sont identifiés :

- Rue du Buisson de la Vigne à BIZY
- Rue des Cailles à ORCILLY + Bretelles dessertes CARRIEZ/AUBLANC et DEBONOT/SANTAILLER
- Les chemins de terre non goudronnés souffrent énormément de la circulation de véhicules agricoles ou forestiers de plus en plus gros et de la densification des circulations de véhicules légers type 4x4 et nécessiteraient la mise en place de budgets de voirie communale beaucoup plus conséquents pour alimenter un plan de remise en état.

Une tonne d'enrobé à froid, à mettre en place avec le cantonnier doit être également envisagé pour le rebouchage des nids de poules ponctuels les plus creusés.

➤ Point Projet Aménagement Centre Bourg Place de l'Eglise/Esplanade du Château.

Le Bureau d'Etudes Maître d'œuvre (MOE) INGEPRO a complété le dossier d'instruction de la DEMANDE PREALABLE d'URBANISME auprès de l'Architecte des Bâtiments de France Emile SCIARDET à Mâcon et du Service d'instruction d'urbanisme du PETR du Pays Charolais-Brionnais à Paray-le-Monial (Dominique QUINT) : une décision finale positive d'autorisation sans prescription supplémentaire devrait intervenir dans le courant de la semaine prochaine et autoriser les débuts de la PHASE 1 des travaux autour de la Salle Communale.

Le MOE a également fourni à la sous-Préfecture de Charolles, les devis estimatifs détaillés des coûts HT des deux phases de travaux : la Phase 1 (tr vx –à lancer- en 2018) est estimée à 73 k€ HT, et la Phase 2 (Tr vx –éventuels- entre 2019 et 2020) a été revue à 220 k€.

Le dossier de demande de subvention DETR 2018 pour la Phase 2 adressée à la Sous-Préfecture est réputé complet depuis la semaine dernière avec une demande de subvention espérée de 45% de 220k€ soit **100 k€**. Un courrier supplémentaire a été adressé à la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture pour solliciter un effort supplémentaire de soutien au projet compte tenu de son aspect patrimonial lié à la zone de travaux situé dans la zone de protection du patrimoine lié au Château de Lugny (soit 50% de 220 k€ donc 110 k€)

Le Dossier de demande de Subvention AAP2018 pour la Phase 2 adressé au Conseil Départemental est également réputé complet depuis 2 semaines. La demande a été acceptée et instruite par la Direction Départementale des Archives et du Patrimoine Culturel et dans un cadre de règlement lié à la reconstruction d'Eléments de patrimoine caractéristique et conservation et la valorisation du Patrimoine dont les modalités d'aide prévoit un aide de 20% d'un montant éligible limitée à 50 k€ soit 10 000 k€ L'aide de 20% pouvant être valorisée à 25% (soit **12,5 k€**) si le projet fait l'objet d'un lancement de souscription avec la Fondation du Patrimoine, le Maire fera une démarche auprès de la Fondation en ce sens pour ouvrir la possibilité à des financements privé de venir souscrire au financement du projet de mise en valeur du patrimoine.

Un Dossier de demande de Subvention AAP2018 pour la Phase 2 a été également adressé à la Communauté de Communes Le GRAND CHAROLAIS qui souhaite lancé un Fonds d'Aide à l'Investissement Communal Rural doté d'un montant d'environ 200 k€ pour cette première mouture. Les montants espérés par le projet de la commune ne peuvent pas aller au-delà de **15 k€**

Pour compléter le dispositif de subventionnement, un rendez-vous est planifié le 15/03/2018 avec la Directrice du PETR du Pays Charolais-Brionnais pour tenter de définir un angle d'éligibilité du projet et d'inscrire éventuellement celui-ci dans les enveloppes de financement européen du programme LEADER au sein des contrats de ruralité signés par l'Etat avec le Pays Charolais-Brionnais. Il s'avère que ces fonds seraient déterminant pour permettre la réalisation des travaux de la Phase 2, car en l'état, les niveaux actuels de subventionnement anticipés pour la Phase 2 sont encore insuffisants (100+12.5+15 soit 127 k€ sur 220 k€ à financer soit 58%)

➤ Devis Logiciel Gestion Cimetiere ELABOR/JVS-Maristem

Un devis d'un montant de 260 € HT par an a été fourni pour l'utilisation des droits d'un logiciel complet de gestion de cimetière. Auxquels s'ajoutent 1 586 € HT initiaux pour la digitalisation et l'intégration d'un plan/vue aériens. Le tarif actuel des concessions de cimetières (400 € pour 2 m<sup>2</sup> sur 30 ans) et leur nombre d'ouverture actuel annuel (entre 1 et 2 seulement) rendent cet éventuelle offre trop couteuse pour pouvoir être acceptée en l'état.

➤ Indemnités Compensatrices CSG des Employés Communaux

Le Maire informe que la loi oblige les collectivités locales à compenser pour leurs employés titulaires et non titulaires contractuel de droit public, les hausses de taux de CSG intervenues au 01/01/2018. En conséquence la Commune doit donc depuis la paie de janvier pour les 6 employés concernés (sur 7) représentent 60 € par mois soit pour une année 720 € à inscrire au budget 2018 en supplément au chapitre des CHARGES DE PERSONNEL.

## 11. INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES

### ➤ 1IERE FACTURATION GARDERIE PERISCOLAIRE (SEPTEMBRE 2017 A JANVIER 2018)

Le Maire informe que la première facturation de l'année scolaire 2017-2018 (pour les pontages de Septembre, Octobre, Novembre, Décembre et Janvier) a été faite au cours du mois de Février et que les titres de paiement ont été adressé aux familles dans le cours de la première semaine de MARS 2018.

Le montant de la facturation de FEVRIER 2018 était de 1 736 €.

### ➤ RECOUVREMENTS DE TITRES EXECUTOIRES DE PAIEMENT EMIS EN 2017

Le Maire informe que les montants des titres impayés non recouverts émis en 2017 qui était de 2 400 € au début du mois de Février est passé à moins de 200 € au début du mois de Mars.

Le Secrétariat émettra un courrier de relance du Maire aux derniers foyers concernés par les restes à recouvrer afin de connaître leurs intentions et situations et de décider de la conduite à tenir selon le processus voté au cours du CM du 09/02/2018.

### ➤ COMPTE-RENDU COMMISSION DE SECURITE ERP COMMUNAUX DU 01/03/2018

Le Maire informe qu'il a assisté le 01/03/2018 en sous-préfecture à la Commission Sécurité des établissements recevant du public, après la visite sur place du Lieutenant Benoit VINCENT du SDIS le 08/02/2018 et le procès-verbal de la visite qui avait relevé des anomalies au niveau des blocs lumineux de sécurité.

Toutes les anomalies ayant été corrigées durant les vacances de Février par l'employé technique communal, la commission a prononcé un AVIS FAVORABLE pour l'Ecole de Lugny-les-Charolles, valable pour 5 années jusqu'à la prochaine visite en 2023.

### ➤ COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE 2IEME TRIMESTRE DU 02/03/2018

Le Maire informe qu'il a assisté le 02/03/2018 au Conseil d'école du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2017-2018 à Saint-Julien-de-Civry. Aucune remarque notable de fonctionnement ou de besoin ne lui a été adressée par les enseignants ou les représentants des parents d'élèves.

Il informe qu'il a annoncé que l'achat d'un climatiseur roulant serait inscrit au budget 2018 pour rafraichir les élèves du premier étage de l'Ecole les jours de fortes chaleurs à Lugny.

Madame Méline ayant renoncé à envisager le besoin d'un équipement type tableau numérique connecté pour l'école de Lugny, le Maire a proposé de mettre à sa disposition un vidéo projecteur qu'il possède en surplus à titre personnel (puisque la salle du Conseil est désormais équipée d'un appareil depuis 2017).

Les élèves de CP, CE et CM seront en voyage dans la Loire du Lundi 12/03/2018 au Mercredi 14/03/2018 avec leurs enseignants et 4 mères d'élèves de Lugny.

### ➤ COMPTE-RENDU REUNION DE DISSOLUTION DU CCACC DU 06/03/2018

Le Maire informe qu'il a assisté le 06/03/2018 à la réunion de dissolution du Comité Cantonal d'Animation créé pour le Bicentenaire de la révolution en 1789. Une somme de 6 795,73 € a été répartie entre les 14 communes et les 5 établissements scolaires de Charolles qui avaient monté le spectacle et animé les 3 jours de fête.

L'ASSOCIATION COMMUNALE DES FETES DE LUGNY-LES-CHAROLLES, qui avaient été choisie par délibération du 09 FEVRIER 2018 par le Conseil Municipal s'est vu remettre un chèque d'un montant de 357,67 €. Une grande majorité des habitants de Lugny-les-Charolles pourront bénéficier de ce don à l'occasion d'un des repas organisés par l'ACF dans le cadre des remerciements d'aide à l'organisation de la fête.

### ➤ TRAVAUX PN7 ENTRE 12/03 ET 26/03/2018

Le Maire informe qu'il a rédigé un arrêté de circulation à la demande de la société MAÏA RAIL qui doit ré intervenir entre le 12/03/2018 et le 26/03/2018 au niveau du passage à niveau PN7 du Vernay pour compléter le travail à la demande de la SNCF.

La route pourra exceptionnellement être fermée quelques heures ponctuellement au besoin, mais de manière continue la plupart du temps, le franchissement du passage à niveau sera possible par les automobilistes riverains.

La date du prochain Conseil Municipal (2018-CM04) a été fixée au VENDREDI 13 AVRIL 2018 à 20h30, à la Salle des Conseils. Après épuisement des sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.